

CONTRAT DE LÉGUMES 2025/2026

AMAP DU CRÉONNAIS

Entre :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Dénommé le consomm'acteur d'une part,

En cas de partage de panier

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

et

Madame Lucie ANDRON demeurant 5 Ferme d'Escambert à NAUJAN ET POSTIAC (33240),

Dénommée la paysanne d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat est un contrat AMAP pour la distribution hebdomadaire de légumes cultivés par Madame Lucie ANDRON pour l'AMAP du Créonnais. Chaque adhérent à ce contrat reçoit une part de récolte de légumes bio et de saison.

Le présent contrat s'étend du 26 septembre 2025 au 25 septembre 2026.

Les distributions auront lieu les vendredis de 19h00 à 20h00 à la salle de la Pelou de Créon durant la période définie ci-dessus **sauf aux dates suivantes** :

31 octobre 2025	26 décembre 2025	02 janvier 2026	09 janvier 2026
20 février 2026	13 mars 2026	27 mars 2026	15 mai 2026

Article 2 : Obligation de la paysanne

L'exploitation de Madame Lucie ANDRON est située sur deux parcelles situées à NAUJAN ET POSTIAC. Elle y cultive des légumes bio pour deux AMAP (de l'Artolie et du Créonnais), des marchés ainsi qu'en vente directe à la ferme.

Pour ce contrat, la paysanne s'engage à :

- Produire des légumes bio, variés et de saison,
- Apporter les paniers les vendredis de 19h00 à 20h00 sur le lieu de distribution défini,
- Respecter le cahier des charges de l'agriculture biologique (production certifiée par FR-BIO-16),
- Produire en respectant l'environnement, la biodiversité et l'humain,
- Travailler en respectant l'humain (salariés, stagiaires, consomm'acteurs et elle-même)
- Être régulièrement présente aux distributions pour échange avec les consomm'acteurs,

Article 3 – Obligation du consomm'acteur-actrice

Le consomm'acteur s'engage à :

- Être adhérent à l'AMAP du Créonnais et à ce titre, participer à son bon fonctionnement,
- Soutenir la paysanne en acceptant de garantir une juste rémunération de son travail et en recherchant avec elle, une solution permettant de partager les risques liés aux intempéries et autres fléaux agricoles (report de livraison, soutien financier, etc.),

- Venir chercher son panier de légumes.
En cas d'absence, contacter les coordinatrices pour convenir d'une solution adéquate. La récolte étant achetée à l'avance et la production engagée, il est impossible de rembourser la paiement d'un ou plusieurs panier non récupérés.
A défaut, le panier non récupéré sera redistribué au sein de l'association ou donnée à des familles créonnaises dans le besoin.

Article 4 : Distribution

La distribution se fait les vendredis de 19h00 à 20h00 à la salle de la Pelou à Créon.

Ce lieu est susceptible d'être modifié en cas de nécessité.

Lorsque le consomm'acteur-actrice vient récupérer son panier, la feuille d'émargement doit être signée.

Article 5 : Prix des paniers

Pour un panier entier

Le prix du contrat représente un total de 1 008 € pour les 12 mois pour un panier entier réparti en 44 distributions soit un prix unitaire du panier de 22,90 €.

Pour un panier partagé

Le prix du contrat représente un total de 504 € pour les 12 mois pour un panier entier réparti en 22 distributions soit un prix unitaire du panier de 22,90 €.

Article 6 : Échéancier, modalités de paiement et modalités d'encaissement

- Le règlement de l'intégralité des pré-commandes se fera en 6 ou 12 chèques,
- Les chèques seront remis aux coordinatrices légumes de l'AMAP du Créonnais lors de la signature du contrat, **à l'ordre de Mme Lucie ANDRON,**
- Les chèques seront remis à la paysanne le 1^{er} vendredi du mois.

Tableau récapitulatif :

	Panier entier	Panier partagé
Païement en 6 fois	168 €	84 €
Païement en 12 fois	84 €	42 €

Lissage des chèques (cochez les mois d'encaissement souhaitées) :

Consomm'acteur 1

Oct. 2025	Nov. 2025	Déc. 2025	Janv. 2026	Fév. 2026	Mars 2026	Avril 2026	Mai 2026	Juin 2026	Juil. 2026	Août 2026	Août 2026

Consomm'acteur 2

Oct. 2025	Nov. 2025	Déc. 2025	Janv. 2026	Fév. 2026	Mars 2026	Avril 2026	Mai 2026	Juin 2026	Juil. 2026	Août 2026	Août 2026

Article 7 : Contact

Cécile CHAPELLE : 06 58 15 52 21

Sophie FORNELLS : 06 20 55 49 12

Adresse courriel des coordinatrices : legumes@amap-creon.fr

Consomm'acteur 1

Lu et Approuvé

Créon le

Consomm'acteur 2

Lu et Approuvé

Créon le

La paysanne Lucie ANDRON

Lu et Approuvé

Créon le